



## **Les normes du travail ne sont pas à la hauteur : le scandale que cache l'affaire de la viande de cheval**

Alors que l'agroalimentaire de l'Europe entière met en place une batterie de tests ADN pour savoir quelles sont les espèces animales utilisées pour leurs produits carnés, on détourne toujours les yeux des causes réelles des scandales alimentaires à répétition.

Certes, il faut absolument trouver les coupables, mais ça ne diminuera en rien le risque sécuritaire fondamental encouru par le système alimentaire mondial. Les porte-paroles des gouvernements et de l'industrie commencent à admettre qu'il est difficile de remonter toute la filière de la chaîne d'approvisionnement, en raison de la sous-traitance en cascade, mais on ferme toujours les yeux à propos de la sous-traitance croissante qui sévit également dans la filière de l'emploi. Or, si les chaînes d'approvisionnement s'allongent sans cesse, elles s'appuient à leur tour sur des chaînes toujours plus longues de travailleurs exploités, vulnérables et précaires. La protection des travailleurs/euses, qui dans leurs tâches quotidiennes sont les vrais gardiens de la sécurité alimentaire, s'avère encore plus difficile parce qu'ils travaillent pour un large éventail d'agences de travail temporaire. Pour que les travailleurs de l'agriculture et de l'alimentaire puissent remplir leur rôle dans la protection de la santé et de l'intérêt publics, ils doivent avoir le droit de se syndiquer. Le dernier scandale alimentaire en date ne devrait pas nous surprendre. L'UITA a démasqué les coupables des risques pour la sécurité alimentaire dans le système alimentaire mondial depuis deux décennies. Dans l'industrie de la viande, la déréglementation, l'externalisation et l'affaiblissement de la protection des droits syndicaux et des droits du travail sont à l'origine de l'ESB, maladie dégénérative du système nerveux central, également appelée vache folle, dans les années 1990, tout comme elles sont la cause des intoxications à la salmonelle et l'e-coli qui ont provoqué le retrait d'innombrables produits alimentaires au cours des dernières décennies.

Nous voici en 2013, confrontés à un nouveau scandale alimentaire, à entendre les mêmes excuses pour la galerie de la part des entreprises, et les mêmes mesures qui ont échoué de la part des organismes de réglementation.

La sécurité alimentaire ne se fera pas sans protection sociale et sans une réglementation du marché. Livré à ses propres mécanismes, le marché tend à concentrer les ressources et le pouvoir et enclenche une spirale concurrentielle à la baisse qui agit sur le prix payé aux fournisseurs, sur les salaires et sur la santé et la sécurité au travail. Le coût réel de la nourriture bon marché, c'est la désolation sociale.

Le droit à une alimentation saine ne va pas sans le respect des droits de ceux et celles qui produisent la nourriture de la planète. L'intensification d'un travail où la précarité est de plus en plus la règle, où l'environnement de travail est insalubre et dangereux, où les syndicats et la négociation collective n'existent pas, voilà quelles sont les causes profondes des risques qui menacent la sécurité alimentaire. Une approche de la production alimentaire fondée sur les droits et soutenue par une réglementation et des structures d'application forts, voilà quels sont les ingrédients essentiels d'une approche intégrée de la sécurité alimentaire, des recettes qui sont pourtant systématiquement ignorées par les entreprises agroalimentaires, les supermarchés et les gouvernements, lorsqu'ils adoptent de nouvelles prescriptions pour réduire le risque, après chaque scandale prévisible.

Si les producteurs, les transformateurs, les fabricants et les consommateurs veulent vraiment faire de la salubrité des aliments une priorité absolue, le rôle de ceux et celles qui cultivent et transforment les aliments doit être considéré comme partie intégrante de la sécurité alimentaire.

Dans sa publication de 2002, « [L'OMC et le système alimentaire mondial : une approche syndicale](#) », l'UITA souligne les risques qu'entraînerait une plus grande déréglementation et une réduction de la protection sociale, comme celles que préconise l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans sa recherche incessante d'un système commercial mondial qui favorise les intérêts des grands conglomérats.

Qu'il s'agisse de l'utilisation des pesticides dangereux ou de l'augmentation des cadences dans les chaînes de production, la protection du droit à une alimentation saine ne commence pas sur les rayons, mais dans les champs et dans les usines.

Le doublement et même le triplement de la vitesse des lignes d'abattage et de préparation au cours des dernières décennies constituent également le principal vecteur de l'augmentation des cas d'empoisonnement alimentaires reliés à la viande. Le système de production qui met en danger la santé et la sécurité des travailleurs/euses contribue également à l'insalubrité des aliments. Le droit à des aliments sains ne peut donc être dissocié du droit des travailleurs de l'industrie agroalimentaire de se syndiquer et de négocier collectivement pour s'assurer un environnement de travail sûr.

Lors de son 24<sup>ème</sup> Congrès, qui a eu lieu en mai 2002, l'UITA a déclaré que :

La concentration rapide des clients commerciaux de l'industrie alimentaire (principalement les chaînes d'alimentation mondialisées et les opérations de restauration rapide et de catering) impose des pressions constantes aux fournisseurs, par l'exigence incessante de réductions de prix, ce qui encourage certains fournisseurs à compromettre la qualité et la sécurité. De la même façon, l'intensification et la concentration entraînent une détérioration des conditions de travail des travailleurs/euses de l'industrie par l'accélération des chaînes de

production et de service ainsi que des exigences excessives en matière d'heures supplémentaires.

Le Congrès a également rappelé qu'il existe « un lien étroit entre la sécurité des aliments et les droits des travailleurs/euses, assurés par la présence de syndicats forts. Les travailleurs/euses qui ont le droit de se faire entendre sur les problèmes ou les mauvaises conditions d'hygiène dans le milieu de travail sans crainte de représailles ou de harcèlement constituent le meilleur rempart contre les pathogènes d'origine alimentaire. Les travailleurs/euses qui sont respectés/es et traités/es avec justice sont susceptibles de conserver leur emploi suffisamment longtemps pour acquérir de l'expérience et aider les nouveaux employés/es à apprendre à connaître et à appliquer les pratiques sécuritaires de manipulation des aliments. Les travailleurs/euses qui sont traités avec respect prendront à cœur le bien-être des clients qu'ils servent. Une présence syndicale forte sur le lieu de travail et dans la société, appuyée par des liens actifs avec les groupes de consommateurs/trices et les autres groupes...représente la meilleure garantie de santé et de sécurité ».

En mars 2006, l'UITA a souligné le lien entre les droits des travailleurs, les conditions de travail, la sécurité alimentaire et la santé publique dans le contexte de la propagation de la grippe aviaire (H5N1).

On a souligné une fois encore que les travailleurs "sont également les mieux placés pour déterminer si les normes minimales de salubrité des aliments sont effectivement appliquées". Rappelant le lien entre les droits des travailleurs, les conditions de travail, la sécurité alimentaire et la santé publique, l'UITA a fait observer que "l'augmentation des cadences des chaînes de production dans le secteur de la transformation de la viande et de la volaille rend impossible l'élimination sûre des organes internes, du sang et des excréments de la volaille, ainsi que le nettoyage adéquat des carcasses, ce qui augmente le risque de contamination fécale dans la viande de volaille transformée" (cf. « [La grippe aviaire \(H5N1\) et la chaîne alimentaire : le lien entre les droits des travailleurs/euses, les conditions de travail, la salubrité des aliments et la santé publique](#) »).

Au moment du scandale de la mélamine, en 2008, les entreprises agroalimentaires avaient instauré une telle cascade de sous-traitance, que le consommateur ne savait plus la provenance des ingrédients ni, d'ailleurs, du produit fini de leurs marques préférées.

"Les consommateurs fidèles aux marques devaient aussi continuer à croire que leurs produits préférés, de marque Kraft, Nestlé ou Unilever étaient effectivement fabriqués par ... Kraft, Nestlé ou Unilever. La création d'une image de marque mondiale est un écran de fumé qui permet à ces sociétés d'externaliser une partie importante de la production à des entreprises tierces, appelées «co-emballeurs», et qui sont les vrais fabricants des produits de ces marques." En guise de preuve, l'article rappelle le cas d'une nourriture pour animaux appelée Purina, un produit de Nestlé, qui avait été contaminé à la mélamine et retiré du marché en Amérique du

nord en 2007, après que des milliers d'animaux sont tombés malades ou sont morts. Or, c'est un co-emballeur nord-américain qui avait procédé à l'opération (Cf. [La contamination du lait par la mélamine dévoile au grand jour la réalité des "marques mondiales"](#))

Externaliser la production et la distribution revient à sous-traiter le contrôle de la qualité. Même une armée de vérificateurs ne peut remplacer des travailleurs qui ont des emplois décents et, donc, un enjeu à défendre. La sécurité alimentaire est liée à la qualité des emplois et à l'environnement de travail dans lequel le produit est transformé ou fabriqué.

Le ministre britannique de l'environnement et l'autorité chargée de la sécurité alimentaire au Royaume-Uni (FSA) se sont limités à dénoncer les activités criminelles et frauduleuses dans l'actuel scandale de la viande de cheval. Alors que les autorités réfléchissent aux batteries de tests à mettre en place, l'UITA appelle une nouvelle fois les employeurs et les gouvernements à s'attaquer à la cause réelle du problème : les bas salaires, le travail contractuel et les employeurs sans scrupules, qui profitent de la violation généralisée des droits humains fondamentaux des travailleurs/euses du secteur agroalimentaire.

Il est temps que les décideurs chargés de la sécurité alimentaire tournent leur regard vers la situation du travailleur/euse de l'agroalimentaire : souvent un travailleur migrant, coupé de sa famille, engagé par une agence pour un salaire de misère, et qui n'ose pas parler, de peur de perdre son gagne-pain. Les politiques de réglementation doivent viser avant tout à renforcer les droits syndicaux et à empêcher que l'emploi précaire ne sape l'organisation syndicale, la sécurité au travail et la sécurité des produits.

L'UITA appelle à une réglementation plus stricte de la sécurité alimentaire à travers:

- Des normes nationales de l'emploi plus strictes, qui favorisent et protègent spécifiquement le droit d'adhérer à un syndicat et de négocier collectivement pour tous les travailleurs/euses;
- Des normes ergonomiques strictes pour protéger la santé et la sécurité de tous les travailleurs/euses de l'alimentation;
- Une réglementation qui limite la croissance de l'emploi précaire;
- Des registres complets et transparents des sociétés qui composent la chaîne d'approvisionnement alimentaire et, notamment une identification claire de tous les sous-traitants ;
- L'amélioration des unités d'inspection de la sécurité du travail et des aliments, le renforcement des régimes d'application, et l'inclusion de représentants syndicaux dans ces régimes à tous les niveaux;
- Un règlement qui protège les lanceurs d'alerte.

Pour que les travailleurs/euses puissent veiller correctement à la salubrité des aliments, ils doivent se sentir suffisamment en confiance et en sécurité pour

dénoncer les éventuelles pratiques abusives ou frauduleuses. À cet effet, il faut que les travailleurs/euses soient syndicalisés et que la négociation collective soit étayée par une législation forte.

---

*L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA) est une fédération syndicale internationale qui rassemble 390 organisations syndicales affiliées dans 122 pays, et qui compte plus de 2,6 millions de membres affiliés. L'UITA a son siège à Genève, en Suisse.*



[www.iuf@iuf.org](mailto:iuf@iuf.org)

Rampe du Pont-Rouge, 8, CH-1213, Petit-Lancy (Suisse)

Phone: + 41 22 793 22 33

Fax: + 41 22 793 22 38

E-mail : [iuf@iuf.org](mailto:iuf@iuf.org)